

RAPPORT DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Dépenses de fonctionnement

Chapitre 60 – « Achats et variations des stocks »

L'article 6061 « Fournitures non stockables » concerne les factures ENGIE, les consommations en 2019 sont très élevées pour un total de 580 224€ € réalisé semble correct au regard de la prévision de 614 0000€. Au cours de l'année 2019, un budget supplémentaire a été voté afin de revoir la prévision initiale de 300 000€.

Cette forte hausse de la consommation énergétique est due à une saison 2019 particulièrement sèche.

L'article 60622 « carburant » présente un réalisé de 13 486€ pour une prévision de 14 000€ n'appelle pas d'observation.

L'article 60632 « fournitures petits équipements » a vu en 2019 une prévision plus réaliste que les exercices précédents à savoir qu'il a été prévu au BP 2019 et suite aux DM en cours d'année la somme de 130 000€ pour une dépense de 100 792€ et mérite quelques explications :

- Acquisition de pièces d'entretien des bornes: 3474€ (M84),
- Acquisition 20 compteurs 65 pour 1707€ (M 49), pour 4 610€ (M 403), compteurs et limiteurs 13 713€ (M 459)
- Acquisition d'une boulonneuse 1500€ (M 533)
- Achat d'un démarreur électronique de pompe 3 950€ (M760)
- Tiges manœuvres / clapets de fermetures pour 2 891€ (M 413)
- A rajouter de nombreuses factures d'équipement de réseaux (CHRISTAUD plus de 13 000€)
- Fournitures diverses pour l'entretien des réseaux SAMSE 5000€, AUTO DISTRIBUTION 3000€, ANDRETY 5962€, ABRAMS pour 4800€
- Equipements de régulation pour Chambre de vannes Bayard pour 4 245€ (M 369), 3 chambres de vannes Bayard pour 3 883€ (M 370).
- Pose d'une pompe d'épuisement + modif caillebotis Prayaous : 8 126^e (M 299 et 300),

A l'inverse, les fournitures administratives sont en forte baisse ; réalisé 780€ pour 3000€ prévu.

Chapitre 61 « Services extérieurs »

L'article 615232 « Entretien réparation réseaux » une régularisation du prévisionnel en cours d'année a été nécessaire afin d'être au plus près de la réalité soit une dépense de 70 922€ pour un prévisionnel prévu au BP 2019 pour 140 700€ et ramené à 90 700€.

Cet article supporte notamment le solde des travaux de curage et reprofilage du canal du Moulin pour 31 483€ (M 294 et 728), remise en état d'Aspersion Propriété Didier pour 14 598€ (M 292), les travaux rigoles des chênes pour 5 153€ (M 275), le curage prise d'eau station des Prayaous pour 5 740€ (M 293)

L'article 61551 « Entretien matériel roulant » est en baisse de 3700€ avec 11 220 € réalisé pour 15 000€ prévu.

L'article 6156 « Maintenance » a subi une dépense imprévue à hauteur de 7 600 € pour la déconnexion du transformateur de Pont Sarrazin et déplacement sur la station St Martin à Upaix par la Société ETEC pour remplacement en lieu et place de l'ancien (M 592)

L'article 6168 « Autres primes d'assurance » Au BP 2019 il a été prévu 18 000€, une diminution du poste a été effectuée en cours d'année par décision modificative pour avoir un prévisionnel au plus proche du réalisé d'un montant de 7140€

L'article 617 « Etudes et recherches » conforme aux prévisions avec 41 264€ réalisé pour 40 000€ prévu s'explique par les principales dépenses suivantes :

- Etudes sur onde de rupture barrage des poux pour 12 950€
- Etude hydrauliques du barrage des poux par SALLA LECOMPTE pour 8 520€
- Intervention SIG par Geo 4 pour 9 645€
- Solde études microcentrale canal du moulin pour 2 000€
- Etude géologique G2 Bâtiment Prayaous pour 2 280€

Chapitre 62 – « Autres services extérieurs »

L'article 622 « Rémunérations intermédiaires » est conforme aux prévisions avec un réalisé de 35 084€.

L'ASA du Canal de Ventavon St Tropez a des montants d'honoraires toujours un peu élevés de par les nombreux contentieux existants et notamment avec EDF dont un aperçu est donné ci-dessous :

- 1) **Dossier construction bâtiment à Monetier** intervention d'un architecte Pellissier coût 3 650€ (dossier permis de construire, MO du Bat ayant été conduite en interne)
- 2) **Ouverture dossier désignation expert barrage des Poux** (Avocat SEVAUX MATHONET) coût 4 200€ et provision sur honoraires désordre barrage des Poux 4 500€
- 3) **Dossier expertise géotechnique Barrage des Poux** ANTEAFRANCE coût 10 540€
- 4) **Dossier ouverture provision 4 procédures CAA Agence de l'Eau 2012 à 2016** (Avocat LESAGE BERGUET) Coût 2 800€

- 5) **Dossier EDF 4 million de KWh Transports** (Avocats LANDOT et ASSOCIES Paris) coût 2 500€
- 6) **Dossier adhérents** GFA du Beynon (Avocat BERGUET Bouc Bel Air), ISNARD (Avocat BOTREL)
- 7) **Affaire LEMORE** vol de panneaux solaires TGI Gap (Avocat BOTREL) coût 1 026€

L'article 625 « frais de déplacements » qui baissent de 6 700€ qui s'explique par le vote du paiement des indemnités du Président décidé et voté lors de l'Assemblée des Propriétaires d'Avril 2019 et par les repas et réceptions liés à l'activité de l'ASA imputé depuis 2019 sur l'article 623 qui lui augmente de près de 700€ par rapport à la prévision.

Chapitre 63 « Impôts taxes et autres »

L'article 637 « autre impôts et taxes » enregistre une facture Agence de l'Eau 2018 pour 56 411€. Il s'agit de la consommation d'eau 2018 payé sur l'exercice 2019 et correspondant à 18 212 859 m3.

Chapitre 64 « Personnel »

Il est observé un montant de traitement légèrement supérieur aux prévisions d'environ 1 400€ En revanche, les dépenses de charges sociales en 2019 sont élevées car il a été appelé et payé en 2019 les charges MSA du 3^o et 4^o trimestre 2018, l'ASA enregistre 153 800€ de charges sociales en 2019 sans compter le 4^o trimestre 2019 qui, non parvenu au 31/12/2019 a été payé en 2020 pour 26 800€

Chapitre 65 « Autres Charges de gestion »

L'article 6541 « Créances admises en non valeur » fait état d'une perte de 32 809€ concernant des dettes du GFA du Beynon qui s'étaient de 2000 à 2012. Un courrier de la chambre régionale des comptes de Marseille du 24/04/2019 nous informe que la responsabilité pécuniaire du trésorier ne peut plus être engagée avant 2012. (Voir courrier ci-joint.

Chapitre 67 « Charges financières »

L'article 673 « Titres annulés » pour 44 326€ dont 17 300€ de titres réémis en 2018 qui dataient de 1998 concernant la SARL Sud Est entreprise, le TA de Marseille en date du 17/10/2019 évoquait la prescription quadriennale et 20 425€ remboursé au Cabinet d'avocat Couton représentant la SA Sud Est Entreprise pour des rôles émis et payés de 1998 à 2003 et de 2005 à 2012 ; La CAA de Marseille condamne l'ASA à rembourser ses sommes.

Les dépenses de fonctionnement pour 2019 s'élèvent à la somme de **1 582 201,80€**

1.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de 3 postes :

Le chapitre 70 « Produit des services du domaine, ventes » concerne les facturations de travaux, le rôle et quelques remboursements de frais pour 1 709 521€

Le Chapitre 77« Produits exceptionnels » : concernent des titres émis principalement auprès d'EDF pour la somme de 1 089 491€.dont les principaux montants encaissés par EDF sont : Le montant encaissé par EDF au titre des 4 millions de Kwh en 2019 s'élève à 72 993€ € (régularisation 2016), 81 703€ (régularisation 2017), 59 064€ (régularisation 2018 soit 213 760€

Au titre de des 4 000 000 KWh en 2019, l'ASA a émis pour 321 370€ de titre de recettes qui ont été contestées et non payé par EDF en 2019

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de **2 928 641,27€**

C'est ainsi que le résultat de l'année 2019, en section de fonctionnement, équilibré aux prévisionnels, se clôture avec un excédent de **1 346 439,47 €** au terme de son exécution.

2. SECTION INVESTISSEMENT

2.1. Dépenses d'investissements

L'article 203 « frais d'étude » pour 5 868€ concerne l'étude de construction du Bâtiment des Prayaous effectué par la société BOREY

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

L'article 2138 « Autres constructions » réalisé pour 87 324€ concerne les remises en état des pompes sur les stations de Maugrach, Mississippi et Reveyrolles (KSB)

L'article 2158 « Autres installations, matériels et outillage » réalisé pour 13270 €, il s'agit de l'achat d'un transformateur et le remplacement d'un parafoudre sur la station des Empeygnées par la société ETEC

L'article 2182 « Matériel de transport » concerne le règlement d'un Peugeot Partner livré fin 2018 non réglé. Cet article a donc nécessité un ajustement entre les lignes 2138 et 2182 pour 15 000€

Chapitre 23 « Immobilisations en cours »

L'article 231 « Immobilisations corporelles en cours » réalisé pour 185 900€ comprend pour l'essentiel les travaux du bâtiment des Prayaous pour 116 787€ (BOREY), les travaux de dévoiement des canalisations sur la station des Prayaous pour 21 900€ (GAUDY), les canalisations en DN 600 et tubes pour la station Mississippi pour 25 864€ (ORYX) et enfin les fournitures pour la mise sous protection cathodique des réseaux de la station le Solleillet pour 21 350€ (CETRA).

L'article 1641 « Emprunts et dettes » réalisés pour 558 077 € concerne essentiellement le remboursement partiel des 3 prêts encore en cours souscrits en 2014, 2015 et 2017 au titre de la conversion des irrigations du secteur St Tropez (Sisteron – Valerne) pour 1 300 000€. De janvier à avril 2019 a été soldé le prêt de 1 000 000€ souscrit dans l'attente de percevoir la subvention FEADER de la Région pour la tranche 2 à raison de 400 000€. Au 31 décembre 2019, il reste à rembourser la somme de 786 272€.

Opération 10 Conversion des irrigations

Cette opération est soldée en dépenses et subsiste un restes à réaliser (RAR) en recettes pour 100 500€ concernant le solde de la subvention FEADER tranche 2.

Opération 12 Conversion irrigation Tr 3

Les subventions de l'Agence de l'Eau et la région FEADER ont été accordées pour 1 040 000€.

Les appels d'offres vont être lancés en 2020.

Il a été inscrit en restes à réaliser (RAR) fin 2019 en dépenses 1 040 000€ et en recettes 1 040 000€

Les dépenses d'investissement pour 2019 s'élèvent à la somme de **864 592,79€**

2.2. Recettes

La seule recette provient d'un emprunt de 150 000€ pour la construction du bâtiment au Prayaous et la reprise du déficit d'investissement 2018 pour 1 114 098.83€ par compensation sur le résultat de fonctionnement.

Les recettes d'investissements pour 2019 s'élèvent à la somme de **1 264 098,83€**

2.3. RESULTAT

Le résultat de l'année 2019 se clôture ainsi :

En fonctionnement par un excédent de 1 346 439.47 €

En investissement par un excédent de 399 506.04€ €

Globalement -un excédent de 1 745 945.51€ €

Commentaires sur le résultat :

En Fonctionnement courant

La ressource en fonctionnement courant semble suffisante au prix d'un gros effort demandé aux adhérents via le rôle voté en 2019 (1700 000 € contre 1 185 674€ en 2018).

Le montant élevé du rôle 2019 permet de faire face aux dépenses de fonctionnement de 1 582 000€ et compense l'absence de paiement des titres de recettes EDF en 2019 pour 321 370€.

En Investissements

L'ASA a fait face en 2019 à plus de 550 000 € de remboursement d'emprunt et 306 500€ d'investissement

L'ASA a ouvert en 2020 un contentieux avec la Région PACA FEADER quand à percevoir le solde de la tranche 2 de conversion des irrigations pour 100 500€ depuis 2018.

2.4. RESTES A REALISER

Il y a des restes à réaliser rattachés au compte administratif 2019 pour 1 040 000€ de travaux dans le cadre de l'opération 12 « Conversion des irrigations Tr 3 » et 1 140 000€ de subventions réparties comme suit : Opération 12 « Conversion des irrigations Tr 3 » pour 934 410,18€ et le solde de l'opération 10 « conversion des irrigations Tr 2 » pour 100 500€ et l'emprunt de 105 589,82€ complétant le projet de l'opération 12.

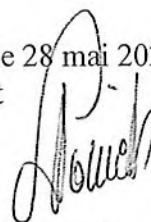
Les autres postes ont été repris en totalité au budget primitif 2020.

Le Directeur



Vincent De TRUCHIS

Fait à Gap, le 28 mai 2020
Le Président



Daniel POINCELET

